

TRIBUNE

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER 2015

AMiO



CGSP

FGTB Services Publics



71^e année - n°1 - janvier 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P4202047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



EVASION FISCALE DES MILLIARDS ENVOLES

DOSSIER P. 4



ÉDITO
L'insurrection
qui vient !
P. 3



LE MOT QUI PUE
Le client
P. 7



AMiO
SPF Justice •
Les établissements
pénitentiaires P. 11

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2015-2016. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,25 euro pour une cotisation entière, de 0,15 euro pour une cotisation réduite et de 0,05 – 0,10 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).

Préavis de grève

Le 2 décembre 2014

Concerne : dépôt de préavis de grève à partir du 16 décembre 2014

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Comité A,

La CGSP s'oppose aux mesures gouvernementales envisagées pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

En réaction à ces attaques, la CGSP dépose un préavis de grève prenant cours le 16 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

La CGSP couvre l'ensemble des actions que pourraient mener nos affiliés.

Toute absence d'un membre du personnel qui participera aux dites actions est donc à considérer comme un arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.

La CGSP vous prie de prendre les mesures nécessaires pour informer toutes les autorités publiques relevant du Comité A de possibles perturbations dans leurs services.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents.

Veillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Comité A, nos salutations.

Michel Meyer
Président CGSP fédérale

DANS NOS RÉGIONALES

Namur

Expo 14/18 – Gare des Guillemins

Le Comité des Pensionnés organise le 6 mars 2015, une après-midi récréative à l'Expo 14/18, Gare des Guillemins à Liège. Durée de la visite ± 2 heures.

Départ de la Gare de Namur à 13h. Chaque participant est libre de son retour sauf s'il a un billet de groupe.

La participation aux frais est la suivante :

Les + 65 ans : train aller-retour 6 € - Entrée à l'Expo : 8 €.

Les - 65 ans qui partent individuellement : train aller-retour 17,50 € - Entrée 8 €.

Les - 65 ans qui partent en groupe de plus de 15 personnes : train 10 € - Entrée 8 €.

Inscriptions clôturées le 20 février.

Personne de contact :

Maria Pasquarelli 0476/36 68 88 ;

Jean-Pierre Bagnat 0478/58 40 04.

Namur

Journée récréative à Rochehaut sur Semois

Le Comité des Pensionnés organise le 15 mai 2015, une journée récréative à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut sur Semois.

Voyage en car : départ 9h de la CGSP.

Dîner : Apéritif, repas, dessert, café

Prix : 50 €

Inscription pour le 15 mars :

- acompte de 15 € au compte BE82 1325 2346 3268 ;
- le solde de 35 € devra être versé sur le même compte au plus tard le 15 avril.

Sauf cas grave, l'acompte ne sera pas remboursé.

Il est important que le car soit complet, plus nous serons nombreux et moins les frais seront importants.

NB : une erreur s'est glissée dans l'invitation que vous avez reçue le 7 novembre 2014. Le numéro de compte est le BE82 1325 2346 3268.

La CGSP wallonne
vous souhaite un joyeux bordel...

L'insurrection qui vient !

À la veille de la journée nationale de grève du 15 décembre, on ne peut pas dire que le gouvernement fédéral d'Antwerpen a entendu le mécontentement du monde des travailleurs.

La manifestation nationale du 6 novembre a été une réussite historique ; les grèves provinciales des 24 novembre, 1^{er} décembre et 8 décembre ont atteint plus que leurs objectifs et le gouvernement de Bart De Wever ne veut pas comprendre. Même un récent sondage flamand a démontré que 80 % des Flamands jugent que les efforts ne sont pas justement répartis !

Décidément, ce gouvernement des droites est dominé par ceux qui ne veulent pas du vivre ensemble. Que ce soit d'un point de vue communautaire mais encore plus d'un point de vue social. Une véritable guerre des classes, entamée en sourdine depuis longtemps déjà, a pris un tour d'une violence inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Le monde du travail est la cible de toutes les mesures gouvernementales.

L'entêtement à vouloir rembourser une dette illégitime ne sert que les intérêts des rentiers, c'est-à-dire ceux qui, par opposition aux travailleurs, ne vivent pas du fruit de leur travail mais de leur patrimoine et de ses rentes. Toutes les dérives sécuritaires de ce gouvernement, au-delà de l'atteinte aux libertés individuelles et collectives, comme l'appel à l'armée et les services privés de sécurité, ne sont cohérentes que si on comprend qu'il s'agit de protéger les nantis contre ceux qui n'ont pas ou peu de patrimoine.

Sans changement fondamental de politique, c'est l'insurrection qui arrive !

Non que les travailleurs la souhaitent mais bien parce que les circonstances ne laisseront pas d'alternatives à ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

L'insurrection n'est pas l'émeute. Victor Hugo l'explique dans *Les Misérables* : « *Il y a l'émeute, il y a l'insurrection ; ce sont deux colères, l'une a tort, l'autre a droit [...] La guerre du tout contre la fraction est l'insurrection ; l'attaque de la fraction contre le tout est émeute [...] De là vient que, si l'insurrection, dans des cas donnés, peut-être, comme a dit Lafayette, le plus saints des devoirs, l'émeute peut être le plus fatal des attentats.* »

À n'en point douter, la fraction est ce gouvernement, soutenu par le Vlaams Belang contre les grèves, qui veut réduire le pouvoir d'achat de plus de 90 % de la population et renforcer les quelques pourcents des plus riches. « *L'insurrection est le plus sacré des devoirs lorsqu'elle vient d'en bas* » dit encore Charles Péguy.

Loin de ces citations d'auteurs, janvier sera le mois de la poursuite du combat de tous les travailleurs contre la politique de ce gouvernement.

Tous les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont du travail, ceux qui en sont privés, ceux qui sont malades, ceux qui sont d'origine étrangère avec ou sans papiers, ceux qui travaillent sous un statut de vrai ou de faux indépendant, ceux qui étudient aujourd'hui pour espérer travailler demain et ceux qui, ayant travaillé, ont mérité d'avoir une retraite digne qui permette non seulement de survivre mais bien entendu de vivre.

La richesse continue de croître en Belgique, faisons en sorte que tous les travailleurs en profitent.

La lutte, c'est maintenant !

LuxLeaks : des milliards envolés !

Imaginez un monde dans lequel vous pourriez payer ou non des impôts tout en continuant de bénéficier d'infrastructures et de services publics de qualité payés par les autres ! Ce monde existe : c'est le nôtre. Aujourd'hui, les multinationales peuvent dégager des milliards de bénéfices sans s'acquitter du moindre euro d'impôt. La révélation de cette évasion fiscale, quelques heures avant l'imposante manifestation nationale du 6 novembre, a été ressentie comme une véritable provocation au moment où le gouvernement Michel accable les citoyens de ses mesures antisociales.



Après l'Offshore Leaks qui avait mis à jour l'usage intensif des paradis fiscaux par les multinationales et de riches contribuables, le Consortium international de journalistes d'investigation lance un nouveau pavé dans la marre en révélant l'existence à nos portes d'arrangements fiscaux particulièrement favorables à des sociétés multinationales. C'est le fisc luxembourgeois qui est ici le principal protagoniste, mises à part, bien sûr les 300 multinationales dont 26 sociétés belges, qui ont bénéficié du système de « ruling ». En se faisant imposer par le Luxembourg à des taux ridiculement bas, parfois inférieurs à 1 % au lieu des 34 % théoriques que représente l'impôt des sociétés en Belgique, ce sont des milliards qui échappent au fisc belge.

Ce sont ces mêmes milliards que le gouvernement veut nous faire payer à travers l'arsenal de mesures les plus antisociales que nous ayons connu depuis 70 ans.

La grande évasion

Le ruling, c'est une consultation préalable de l'administration fiscale pour savoir si la déclaration que l'on compte faire sera conforme au droit fiscal et acceptée. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'imagination fiscale. Il faut que les montages et déductions que l'on envisage soient conformes au droit et en tout cas incontestables après coup par l'administration fiscale. Le ruling existe en Belgique mais le fisc belge serait un peu trop tatillon et puis même, fût-il plus « tolérant », le taux officiel de l'impôt des sociétés est quand même de 34 % chez nous. Il y a des cieus plus cléments et des administrations fiscales plus coulantes. La Luxembourgeoise par exemple.

Ainsi, il y est possible qu'une société transforme 90 % de ses bénéfices en savoir-faire qui devient un « actif incorporel » non taxable. Elle n'est donc taxée que sur 10 %.

Une autre, FedEx, pour la citer, rapatrie

ses bénéfices dans une filiale luxembourgeoise et bénéficie d'une exonération pour 99,75 % des sommes rapatriées. Impôt sur 0,75 % du revenu ! Et bien entendu, les pays où ces revenus ont été générés n'auront rien perçu.

Mais l'exemple qui scandalise au plus haut point est celui d'Albert Frère. Ce dernier s'est payé un jet privé de 25 millions de dollars sans que cela ne lui coûte un cent ! Grâce à la complaisance fiscale du fisc grand-ducal¹.

Légalité vs l'égalité ?

Pour autant qu'il n'y ait pas de fausse déclaration, tout cela est *légal*. Ce n'est pas de la fraude mais de l'*optimisation fiscale* un peu « limite ». Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique... !

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a vivement

réagi à l'annonce de ce nouveau scandale financier. Elle dénonce l'hypocrisie des gouvernements européens et de la Commission qui sont au courant des stratagèmes des grandes entreprises mis en place pour payer le moins d'impôt possible. Ce qui est révélé ici, c'est le système à échelle industrielle des ententes fiscales secrètes et la complicité du gouvernement luxembourgeois. En conséquence, ce sont des milliards d'euros qui ont été perdus au détriment des citoyens soumis, eux, à des destructions d'emploi, des pertes de rémunération et de protection sociale.

Ce qui est également nouveau c'est la preuve effarante de la collusion entre un gouvernement et l'un des plus grands cabinets d'expertise comptable, PricewaterhouseCoopers (PwC), qui a négocié en secret plus de 500 accords fiscaux impliquant 340 entreprises.

”
Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique
 “

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne et ancien Premier ministre du... Luxembourg, a expliqué que les accords fiscaux secrets de son pays étaient *légaux* mais *immoraux*.

Sa proposition visant à étendre l'échange automatique d'informations sur les « rulings » fiscaux au sein de l'UE est la bienvenue, mais il faudra des mois avant qu'elle ne soit acceptée par le Conseil.

Une commission d'enquête

Pour la FSESP, des mesures plus immédiates sont tout à fait réalisables en vue de supprimer ces accords fiscaux nuisibles.

Premièrement, la légalité des accords fiscaux au Luxembourg, sur la base des règles européennes relatives aux aides d'État, reste encore à prouver. La

concurrence fiscale agressive entre certains pays comme les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et l'Autriche est une infraction au Traité qui oblige à une coopération sincère entre les États membres. C'est pour cette raison que la FSESP appelle à une enquête du Parlement européen¹ sur les 340 entreprises et le rôle de PwC. Les enquêtes actuellement menées par la Commission dans le but de savoir si les réductions d'impôts accordées à Fiat Finance et Amazone au Luxembourg, à

Apple en Irlande et à Starbucks aux Pays-Bas, sont des formes de subventions cachées, doivent être conclues dans les plus brefs délais, et des amendes dissuasives imposées. Deuxièmement, les gouvernements de l'UE ont désormais une bonne base pour interdire aux 340 entreprises l'accès aux fonds de

l'UE, aux aides d'État ou aux marchés publics jusqu'à ce qu'elles fassent leur *mea culpa* et payent des impôts non négociables là où leurs bénéfices ont été réalisés, selon le principe approuvé par le G20 à Brisbane les 15 et 16 novembre derniers.

Troisièmement, les liens entre la Commission et les grands cabinets d'expertise comptable doivent être revus.

La Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal !

L'évasion fiscale a pris de telle proportion qu'elle menace aujourd'hui la stabilité de nos États. Entre vingt mille et trente mille milliards de dollars sont ainsi dissimulés dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent des deux tiers de la dette mondiale. Des sommes d'argent colossales qui privent les États de leurs moyens



financiers nécessaires et les amènent à imposer l'austérité envers les bas et moyens revenus. Plutôt que de faire contribuer équitablement l'ensemble des revenus et tout particulièrement ceux des plus riches, le gouvernement Michel a déclaré la guerre aux travailleurs de ce pays.

La conclusion s'impose d'elle-même : elle a été tirée par Michel Gevers, Professeur émérite de l'UCL et Docteur Honoris Causa de la VUB dans sa carte blanche du Soir du 13 novembre.

« *La Belgique n'a aucun problème budgétaire. Il n'y a donc aucune raison de s'attaquer à notre système de sécurité sociale, notre recherche, nos institutions culturelles, ou la SNCB. Il suffit de faire en sorte que les personnes les plus riches soient taxées comme le reste de la population et que les entreprises bénéficiaires contribuent à l'impôt. Oublions donc la déclaration gouvernementale et donnons à lire à notre gouvernement les analyses d'aujourd'hui pour qu'il abandonne ses idées archaïques, qu'il s'excuse et qu'il démissionne.*

Cet accord de gouvernement n'était qu'un mauvais rêve ! » ■

1. <http://www.icij.org/>
2. <http://www.lecho.be/detail.art?a=9565542&n=7888&ckc=1>
3. Une commission d'enquête est l'instrument le plus puissant dont dispose le Parlement européen. Ses compétences vont au-delà de celles d'un simple rapport spécial. Elle peut mener des enquêtes sur les infractions à la législation européenne par les États membres et déterminer si les actions de la Commission sont en conformité avec ses obligations au titre des traités de l'Union européenne. Elle peut également formuler toute recommandation qu'elle juge nécessaire et constitue une base décisive pour un suivi législatif.

La majeure partie de la dette publique belge est illégitime

Depuis 1990, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) démontre le lien entre la dette et l'incapacité du système économique mondial à satisfaire les droits les plus élémentaires de millions de personnes à travers le monde. Dans « Les Chiffres de la dette 2015 », le CADTM insiste particulièrement sur les dettes illégitimes.

Le CADTM met en évidence le « système dette » qui soumet de la même manière les peuples des pays en développement et ceux des pays les plus industrialisés. Là comme ici, l'endettement est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique.

Face au sentiment d'injustice causé par le sauvetage public des banques qui ont causé la crise et les politiques de coupes claires dans les dépenses sociales, ont surgi divers mouvements citoyens qui revendiquent la nécessité de mener des audits citoyens des dettes publiques. Ces audits visent à identifier la part de la dette considérée comme illégitime en vue d'exiger son annulation.

Qu'est-ce qu'une dette illégitime ?

Certaines dettes, bien que légales au niveau juridique, peuvent néanmoins être qualifiées d'illégitimes, à l'instar des « sauvetages » imposés par la « Troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI) à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. Plusieurs éléments concourent au caractère illégitime des dettes contractées par ces trois gouvernements auprès de la Troïka : les mesures exigées portent gravement atteinte aux droits sociaux et violent ainsi les droits humains fondamentaux ; la population n'a pas été consultée quant au changement de politiques publiques qui lui a été imposé ; enfin, les taux d'intérêt des prêts, bien qu'inférieurs à ceux du marché, sont hors de portée de ces pays. Pour le CADTM, il s'agit de dettes clairement illégitimes et elles doivent être annulées.

Pouvoir se financer auprès de la Banque centrale

Vu l'impossibilité actuelle de se financer auprès de la banque centrale, les États sont obligés de recourir aux marchés financiers via l'émission de titres

de dette souveraine qui sont achetés principalement par les banques privées¹.

Ce monopole octroyé au secteur privé rend illégitime une partie importante de la dette publique.

En effet, l'économiste Olivier Bonfond (CADTM et CEPAG) a calculé le surcoût payé par la Belgique pour se financer sur les marchés financiers dominés par les banques privées. Il a conçu le graphique présenté ici qui prend en compte différents scénarios.

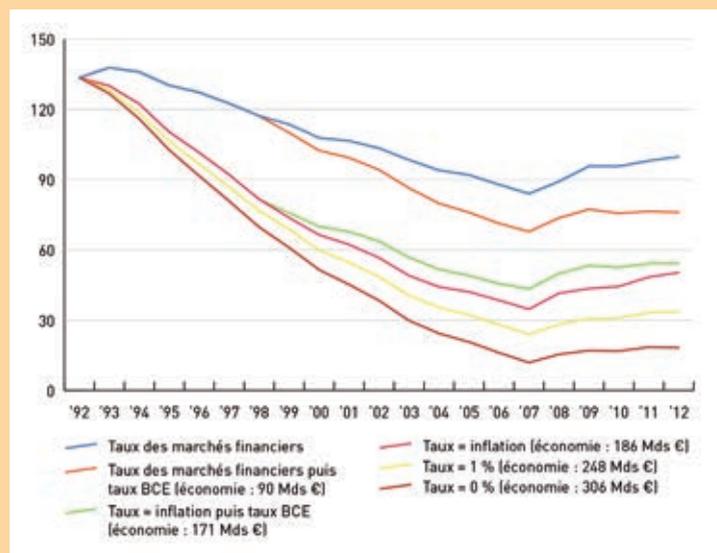
La courbe bleu foncé montre l'évolution de la dette telle qu'elle s'est effectivement déroulée. Entre 1992 et 2012, elle est passée de 135 % du PIB à 100 % du PIB. Les autres courbes montrent que si la Belgique avait pu se financer auprès de la Banque centrale, la dette publique aurait été nettement inférieure. La courbe jaune montre que si la Belgique avait pu emprunter au taux de 1 % à la Banque centrale, la dette publique serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 34 % du PIB en 2012. Dans ce cas de figure,

la Belgique aurait économisé 248 milliards d'euros entre 1992 et 2012.

La courbe rouge foncée indique que si la Belgique avait pu se financer à taux zéro auprès de la Banque centrale, la dette serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 18 % du PIB en 2012. Dans ce dernier cas de figure, la Belgique aurait économisé 306 milliards d'euros entre 1992 et 2012. Ce graphique permet d'affirmer que la part illégitime de la dette publique belge actuelle est tout à fait considérable.

Si en plus on prend en compte, les dettes illégitimement contractées par la Belgique suite aux cadeaux fiscaux faits au 1 % le plus riche et aux grandes entreprises ainsi que le coût du sauvetage bancaire, on aboutira à une conclusion évidente : la majeure partie de la dette publique belge est illégitime.

1. L'interdiction pour les banques centrales d'agir en tant que prêteur auprès des États est actée par l'article 123 du Traité de Lisbonne et pour la zone euro par l'article 21.1 des statuts de la BCE.



Évolution de la dette belge en % du PIB en fonction des taux d'emprunts, de 1992 à 2012
Source : calculs réalisés par Olivier Bonfond à partir des chiffres de la Banque nationale.

Le client

« L'ONEM veut être un service public axé sur le client. »

« Le compte officiel @SNCB s'intègre pleinement dans notre volonté de placer le client au centre de notre attention ». En quelques décennies, l'usager ou le citoyen a été détrôné par le client. Arrêt sur un glissement sémantique non dénué de conséquences.

Un client est celui qui prend la décision d'acheter un bien, un produit ou un service. Comme annoncé en introduction, l'usager s'est transformé en client. Et ce changement a entaché la nature de la relation : la confiance a été rompue ! Quand un facteur par exemple proposait quelque chose, a priori, l'usager avait totalement confiance. Maintenant, c'est l'inverse. Le client a toujours peur qu'on lui fourgue ce dont il n'a pas besoin. Et comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics. Le client est donc devenu le Cheval de Troie permettant l'« extension à toutes les sphères de l'existence, sociale et individuelle, d'une même logique normative : concurrence généralisée, universalisation du modèle de l'entreprise, extension à l'individu de la problématique gestionnaire du capital »¹

Cette logique client ne s'invite pas seule au bal des fonctionnaires. Elle introduit avec les règles de fonctionnement du privé un « mode néolibéral de gouvernance à l'attention des agents publics, où le citoyen est redéfini en client et où les administrateurs publics sont encouragés à cultiver l'esprit entrepreneurial »². Les critères d'efficacité et de rentabilité, les techniques d'évaluation s'imposent partout comme autant d'évidences indiscutables, venant saper le régime de confiance en vigueur précédemment.

Faire vaciller le service public

Cette gestion par le stress et la pression évacue également la dimension qualitative du travail et entraîne une forte souffrance au travail pour les agents sans cesse confrontés à des injonctions

paradoxaux entre le respect de la culture du service public et le respect des procédures managériales.

En outre, s'il n'y a plus de différence fondamentale entre privé et public, pourquoi maintenir ce dernier, si lourd et si peu efficace selon les critères du premier ? Si on ajoute à cela l'appétit forcé et féroce illimité du néolibéralisme, les ingrédients sont réunis pour faire vaciller un service public déjà bien ébranlé.

Or, si le secteur privé peut choisir ses clients, le secteur public est là pour tous les citoyens. Forcer le secteur public à trier parmi ses usagers, à en délaisser certains revient à le dénaturer et, ce faisant, à l'affaiblir. Ces outils de gestion remettent en cause le principe fondamental au cœur de la mission de service public : celui de leur gratuité ou de leur accessibilité à tous et toutes. Le greffon privé ne laisse pas indemne le corps (public) qui le reçoit.

Le règne de la marchandise ?

Il permet en outre au néolibéralisme de réduire les politiques publiques aux seuls critères de profitabilité ou de productivité, au détriment d'autres critères, autrement pertinents, de définition du bien commun.

L'État est alors conçu comme une entreprise soumise à la rationalité du marché. Ainsi s'instaure une philosophie managériale aux chiffres fixés par une rationalisation productiviste digne de la planification soviétique. Et l'introduction de cette logique client dans la gestion des services publics aboutit à la marchandisation de ces mêmes services et à un « recentrage sur des fonctions



jugées essentielles conduisant par là même à un amaigrissement du rôle du service public »³.

En outre, puisque le secteur public se voit contraint de se plier à une logique de marché dans ses opérations internes, il doit recruter des personnes à même de mener à bien ces missions. Alors qu'auparavant, le secteur public permettait l'insertion par l'emploi de personnes peu qualifiées, cet objectif ne cadrerait plus avec les visées modernes.

Le citoyen transformé en client devient le citoyen *Test-Achats* et cette transformation signe la fin de la solidarité comme principe d'accès universel à certains biens fondamentaux.

1. Pierre Dardot & Christian Laval, « Néolibéralisme, capitalisme et démocratie managériale », *Le Sarkophage* n° 23, mars-mai 2011, p. 7, <http://tiny.cc/zkmnuw>

2. Alexandre Piroux, « Vers des réformes de 3^e génération ? », *Politique*, revue de débats, n°78, janvier-février 2013, p. 24.

3. Gratia Pungu, « Bruxelles, le dilemme du gestionnaire », *Politique*, revue de débats, n° 78, janvier-février 2013, p. 39.

Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

Depuis ce 1^{er} janvier 2015, la machine à exclure les chômeurs fait de nouvelles victimes. Pas moins de 5 000 travailleurs sans emploi bruxellois vont perdre leur droit aux allocations de chômage ! La FGTB Bruxelles a décidé d'apporter son aide concrète à tous ses affiliés menacés d'exclusion et d'intensifier la mobilisation syndicale contre cette nouvelle étape de la chasse aux chômeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les allocations de chômage acquises sur base des études, appelées aussi « allocations d'insertion », sont limitées à 3 ans. Pour un grand nombre de bénéficiaires des allocations de chômage, le 1^{er} janvier 2015 marquera donc la fin de cette période, avec pour conséquence une exclusion pure et simple du chômage !

Véritable catastrophe sociale, cette exclusion massive ne fera qu'accroître la précarité et la pauvreté de tous ces jeunes et moins jeunes travailleurs sans emploi. Ils vont non seulement perdre le revenu de remplacement, qui leur permettait de survivre, mais également leur sécurité sociale (remboursement des soins de santé, allocations familiales, pensions). De plus, ils n'auront plus accès aux programmes d'emploi reposant sur l'activation des allocations de chômage. Un bon nombre d'entre eux n'aura donc d'autre solution que d'aller frapper aux portes des CPAS, pour autant qu'ils soient dans les conditions d'attribution du revenu d'intégration sociale ou, à défaut, de solliciter l'aide de leur famille... ou de la rue.

Un tel transfert de la Sécurité sociale vers le CPAS marque le passage d'un régime assurantiel de solidarité vers un système d'assistance, sous condition de revenus. La FGTB de Bruxelles dénonce, une fois encore, cette politique et s'engage à poursuivre la lutte contre la chasse aux chômeurs.

Concrètement, la FGTB organise depuis cet automne des entretiens individuels avec tous les affiliés concernés afin de les aider à prendre les dispositions utiles. Un nouveau service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit est mis à leur disposition.

Les possibilités de report de l'exclusion seront examinées au cas par cas. La réglementation permet en effet un tel report en cas de périodes de travail, de reprise d'une formation, ou encore en raison d'une inaptitude au travail d'au moins 33 % ou de problèmes personnels ne permettant pas de travailler dans le circuit normal du travail. Le cas échéant, des conseils seront délivrés pour solliciter utilement l'aide du CPAS et éviter la spirale infernale de l'exclusion (endettement, retards de loyer, expulsion du logement, etc.).



De manière générale, un appel à se mobiliser et à rejoindre le Groupe militant *Résiste !* est lancé dans toutes les permanences chômage de la FGTB.

Ces dispositions concrétisent la solidarité de la FGTB Bruxelles avec ses affiliés et tous les travailleurs avec ou sans emploi.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP
Président de la FGTB-Bruxelles

Groupe de travailleurs sans emploi (TSE)

Le Collectif *Résiste !* de la Centrale culturelle bruxelloise de la FGTB Bruxelles.

Tous les 1^{er} et 3^e vendredis du mois — rue de Suède, 45 à Saint-Gilles (3^e étage)

- Myriam Akhaloui 02 216 16 77 – 0498 87 14 21
myriam.akhaloui@fgtb.be

- Wouter Vanaelst 02 552 03 63 – 0499 55 07 83
wouter.vanaelst@fgtb.be



www.cgsp-acod-bru.be



Une « tax shift » peut en cacher une autre (*)

Le lever de bouclier de la société contre la politique d'austérité a fait ressurgir la question du « tax shift ». Tout reste néanmoins très vague. Ainsi, aucune distinction n'est faite entre un impôt sur la fortune et un impôt sur les revenus du patrimoine.

Un impôt sur les revenus du patrimoine impose les revenus que rapporte un bien. Le précompte mobilier libérateur, l'impôt des sociétés ou encore le précompte immobilier en font partie. Ces impôts sur certains revenus du patrimoine sont sensiblement moins élevés que les impôts prélevés sur les revenus du travail. Ils sont également injustes. En effet, tous les propriétaires d'un bien immobilier sont imposés. Même ceux qui ne tirent aucun revenu de ce bien immobilier parce qu'il s'agit de leur habitation. Les plus-values réalisées sur la vente d'actions ne sont pas non plus imposées.

Un impôt sur les revenus vise à imposer directement la possession de biens. Encore une fois, il est utile de donner quelques précisions. Ce n'est pas parce qu'une personne possède un bien qu'elle fait partie des classes fortunées. Un ouvrier, qui est le propriétaire de son logement familial, doit continuer à travailler pour vivre... contrairement aux riches détenteurs de capitaux. Ces derniers perçoivent leurs revenus du capital. Ils disposent de plusieurs milliards dont ils se servent pour augmenter leurs profits. Ce sont eux qui parviennent à échapper aux impôts (il suffit de voir l'affaire du LuxLeaks).

En mai 2014, le « *Centrum voor Sociaal Beleid de l'Université d'Anvers* » a constaté que les 10 % des plus fortunés détenaient 44 % du patrimoine net. À eux seuls, ils possèdent donc plus de richesses que 80 % des autres Belges, tous ensemble.

C'est uniquement pour ces 10 % (dont le patrimoine familial s'élève en moyenne à plus de 2 millions d'euros) qu'un impôt sur la fortune s'impose. Souvent, ils n'ont jamais payé d'impôt en amassant ce capital, ou alors très peu, grâce à des conditions fiscales avantageuses.

Un impôt sur la fortune des 10 % des Belges les plus riches doit dès lors être considéré comme un arriéré dû par le grand capital à la société. C'est plus que légitime et nécessaire.

Un impôt sur les revenus, substantiel et unique, sur les 10 % des Belges les plus riches – et surtout sur les reve-

nus des 1 % de Belges les plus riches (dont le patrimoine s'élève à plus de 8 millions en moyenne) – nous permettrait de réduire la dette publique de 20 % du PIB. Nous dégageons ainsi des marges pour réaliser des investissements publics responsables (dans le logement, l'enseignement, l'accueil des enfants, la mobilité, etc.) – sans que des millions de personnes croulent pour autant sous les impôts.

Un impôt annuel sur les revenus des Belges les plus riches renforcerait la justice fiscale structurelle (les épaules les plus fortes supportent les charges les plus lourdes).

Est-ce qu'un impôt sur la fortune est techniquement réalisable ? Indubitablement, à condition que le fisc ait accès aux données nécessaires. De la même façon qu'il a aujourd'hui accès à toutes les données de revenus des salariés, des pensionnés, des chômeurs, des malades, des invalides, etc. Grâce à la numérisation poussée, il est possible de suivre facilement tous les mouvements de capitaux. Par ailleurs, n'oublions pas que les actions, les obligations, les options, les warrants ... sont obligatoirement nominatifs. Le secret bancaire de fait est toujours d'application mais... il est de plus en plus controversé. Il est également nécessaire d'établir un cadastre des fortunes, ce qui serait relativement simple à réaliser grâce aux technologies actuelles.

Il ne manque qu'une chose pour instaurer un impôt sur la fortune des Belges les plus riches, c'est la volonté politique.

C'est aux syndicats et aux autres organisations de la société civile de créer un rapport de force et de remporter un soutien suffisamment important au sein de notre société et du monde politique afin de lever définitivement le secret bancaire, d'établir un cadastre des revenus et prélever un impôt sur le grand capital.

Comme vous pouvez le voir l'austérité n'est pas la seule issue à la crise, c'est un choix politique que nous rejetons à la CGSP/FGTB, toutes les actions de ces dernières semaines sont plus que jamais justifiées !

(*) Carte blanche de Johan Seynaeve, An Snoeckx, Peter Veltmans, Carine Meerschaut, Alfons Bryns, Katelijne Meulebroeck, Hubert Eerdekenens en Jakke Jacobs, délégués CGSP-ACOD du SPF Finances, publiée dans « De Morgen » du 10 décembre 2014.

Nous vous souhaitons à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, revenez-nous en forme en 2015 car la lutte continue plus que jamais pour une Belgique plus équitable !

R. Vansainge

Rencontre informelle avec le nouveau ministre

Le vendredi 28 novembre a eu lieu une première rencontre bilatérale entre le nouveau ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, Steven Vandeput et la CGSP-ACOD. Cette première rencontre a, comme on s'y attendait, été peu fructueuse.

Le ministre a précisé dès le début de l'entretien que le budget relevait de l'accord de gouvernement et qu'il ne le discuterait pas avec les syndicats. Les mots « épargnes » et « économies » sont revenus plus d'une fois dans la conversation.

Nous nous interrogeons toutefois de savoir si le ministre fait bien partie du gouvernement car il a répété à plusieurs reprises qu'on lui avait imposé ces économies et qu'il a eu très peu à dire.

Un point positif toutefois, il nous a dit avoir une autre vision des fonctionnaires après les avoir fréquentés durant deux mois !!

Apparemment les fonctionnaires ne seraient pas tous des flemmards comme son parti le laisse entendre.

Son but est de construire avec son expérience du privé une administration qui fonctionnerait mieux avec moins de personnel ! Il faudra alors que les traitements du personnel soient adaptés à cette nouvelle donne.

Nous avons déjà entendu ce discours par le passé.

Son cabinet va maintenant examiner avec tous les services du personnel comment il peut réaliser son rêve.

Nous attendons toutefois de sa part peu de nouvelles initiatives.

Au vu de l'accord de gouvernement nous serons très attentifs à ses propositions et les examinerons avec nos membres. Pour la CGSP, des points de l'accord de gouvernement seront toujours inacceptables quelle que soit la sauce à laquelle on nous les servira...

R. Vansaingele

COMITÉ B

Circulaire « Ponts 2015 »

Depuis la mise en place du nouveau gouvernement fédéral, le Comité B n'avait jamais été réuni.

C'est donc à une première réunion que nous avons participé ce 3 décembre 2014, avec à l'ordre du jour le projet de circulaire concernant les dispenses de service accordées en 2015 au personnel des services de la Fonction publique administrative fédérale telle que définie à l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1993 portant certaines mesures en matière de fonction publique.

Il y aura donc trois ponts octroyés aux membres des administrations fédérales en 2015 :

- le vendredi 2 janvier 2015 (nouvel an) ;
- le vendredi 15 mai 2015 (ascension) ;
- le lundi 20 juillet 2015 (fête nationale).

La CGSP ne pouvait que marquer son accord sur ce projet.

R. Vansaingele

SPF INTÉRIEUR

Du nouveau à l'Asile et l'Immigration !

Le Secrétaire d'État Théo Franken plaide pour une approche humaine !!!

Lors de différentes réunions, dans un climat assez positif, nous avons pu rencontrer les ministres Steven Vandeput et Koen Geens. Dès lors nous nous attendions à ce qu'il en soit de même lors de notre entretien avec Théo Francken, Secrétaire d'État à l'Asile et l'Immigration.

Vous ne nous croirez jamais si l'on vous dit que les termes « faire des économies » n'ont pas été prononcés une seule fois !!

Plus fort encore, le ministre Franken entend investir pour améliorer le fonctionnement du service et surtout pour promouvoir des centres fermés performants.

Il plaide pour une approche humaine des réfugiés mais il promet un trai-

tement plus ferme pour ceux qui ne souhaitent pas collaborer.

Il va revoir et discuter des quotas avec les syndicats. Aucun centre ne sera fermé et du personnel sera recruté.

Bien évidemment une question a immédiatement taraudé la CGSP : **avec quel budget entend-il réaliser tout cela ?**

Il nous a parlé de deux projets innovants :

- la « taxe du nouvel arrivant » à l'instar des autres pays européens, autrement dit faire payer les demandeurs pour couvrir les frais administratifs ;
- la création d'un fonds auquel seront versées les interventions européennes pour le rapatriement.

Recettes escomptées : 10 millions d'euros !

Tout ceci doit encore être soumis au Gouvernement et au Parlement.

Fin février, le Secrétaire d'État aura une vue plus précise de ce qui est ou non possible.

Nous pensions avoir déjà tout entendu avec ses prédécesseurs mais il semble que d'aucuns prennent encore leurs rêves pour la réalité.

À suivre.

G. Hoppe

SPF JUSTICE

Les établissements pénitentiaires

Les camarades des établissements pénitentiaires ont fait preuve une fois de plus de solidarité et de soutien.

Les camarades des établissements pénitentiaires ont marqué de leur force et de leur solidarité l'ensemble des actions de la FG TB. Lors de la manifestation du 6 novembre 2014, nous étions très nombreux, beaucoup plus que nous l'avions espéré. Les grèves tournantes des 24 novembre et 1^{er} décembre ont été un réel succès dans les diverses régions. Nos camarades des « Prisons » ont démontré que l'on pouvait compter sur eux, en espérant que nous pourrions tenir le même discours suite aux actions qui auront eu lieu les 8 et 15 décembre 2014.

Nous étions tous là, d'une même voix, pour contester la politique du gouvernement qui ne cesse d'agir tel un rouleau compresseur en détruisant l'avenir de nos institutions et en mettant en péril notre pouvoir d'achat. Cette poli-

tique implique également le non-remplacement de nos camarades lors des départs à la pension, le saut d'index, le recul de l'âge de la pension à 67 ans...

N'oublions pas non plus l'action spécifique « Prisons » du 7 novembre lors de laquelle le personnel, à plus de 90 %, s'est croisé les bras en réaction à cette politique et à l'absence de réponse claire de l'Autorité sur les différents points abordés par la CGSP.

Deux comités de secteur III se sont également succédés afin d'aborder différents points qui demandaient une réponse de l'Autorité. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons toujours pas ce qu'il en sera du congé préalable à la pension et du futur régime de pension au sein de notre secteur.

L'Autorité ne peut pas non plus nous répondre correctement à propos de ce qu'il adviendra du plan de personnel

2015. À notre connaissance il s'agira d'une réduction de 4 % et ce pour toutes les catégories du personnel. De plus, le ministre a soulevé le point relatif au service minimum et à ce sujet la CGSP ne veut pas en entendre parler. Elle s'y oppose fermement.

Un dernier point qui pour la CGSP a toute son importance concerne la suppression des 36h et 38h par l'Autorité lors des actions, cela est inacceptable et illégal au regard du règlement de travail. De ce fait, la CGSP demande au ministre de revoir sa position et de cesser cette pratique qui jusqu'à présent n'a jamais fait l'objet d'un dépôt officiel de document attestant de sa légalité.

Camarades, la CGSP vous dit **UN grand merci** pour votre soutien. Votre mobilisation était d'une ampleur telle qu'un gouvernement qui se dit à l'écoute se doit d'ouvrir immédiatement une véritable concertation.

La CGSP vous dit **MERCI** pour votre solidarité massive au cours de ces derniers mois mais il y aura encore avec certitude des combats à mener.

Camarades, vous êtes notre **FORCE** et c'est **TOUS ENSEMBLES** que nous nous battons pour être entendus et faire valoir nos droits.

M. Jacobs et S. Verbruggen

Départements transférés

Adieu le SPF Justice et le gouvernement fédéral.

« Bonjour la Communauté française, Direction générale de l'Aide à la Jeunesse pour les agents pénitentiaires du Centre fermé pour Jeunes de Saint-Hubert.

Bonjour la Direction générale des Maisons de Justice pour les Maisons de Justice et les dessaisis du Centre fermé pour Jeunes de Saint-Hubert ».

La 6^e réforme de l'État a transféré ces deux départements !

L'accueil qui sera fait au personnel a été préparé à force de nombreuses réunions, grèves, manifestations...

Résultat : le sac à dos est garanti, en effet, nous devons constater qu'à l'heure d'écrire cet article il y a une sérieuse différence entre celui de la Communauté française et celui de la Communauté flamande.

En effet le sac à dos de la Communauté française contient presque tous les avantages dont bénéficiaient les agents au fédéral, ainsi la carrière pécuniaire est garantie au-delà de 2017.

Nous vous informons que la responsabilité de ces deux entités sera donc assumée par le Secrétaire fédéral de l'IRW Patrick Lebrun qui a en charge la Communauté française. Il aura très certainement à cœur de défendre les intérêts des travailleurs de ces deux administrations tout comme il le fait pour tout le personnel dont il est déjà responsable syndicalement.

Nous souhaitons au personnel transféré encore une longue carrière au sein des services publics.

Cher(e)s Camarades c'est un au revoir pas un adieu !

À bientôt.

M. Jacobs

LE SPP POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Inouï, choquant, révoltant, il n'y a pas d'autres mots face à la fermeture du SPP Politique scientifique.

L'accord gouvernemental et la déclaration de politique générale du Secrétaire d'État à la politique scientifique font froncer de nombreux sourcils. La suppression du SPP Politique scientifique (BELSPO) suscite, en effet, l'émoi.

On oublie que, derrière cette institution, il y a des hommes et des femmes qui se dépensent sans compter depuis des années pour la politique scientifique fédérale et ses établissements. Les agents statutaires de cette institution sont aujourd'hui dans l'expectative la plus totale. Quant aux contractuels, qui représentent à peu près la moitié de l'effectif du personnel, ils se posent très logiquement des questions sur leur avenir. Bref, ce sont quelque 300 membres du personnel qu'on laisse sur le carreau, à la veille des fêtes. Ce qui témoigne d'un mépris total à l'égard de ce personnel.

Choqué, le monde académique et scientifique s'est immédiatement joint au débat en lançant une pétition. **La CGSP soutient sans conteste cette pétition et invite à la signer :**

http://www.savebelspo.be/Save-BELSPO_nl.stm.

Ce gouvernement réussit brillamment à se payer notre tête, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Il nous revient que cette décision a également engendré la consternation dans nos pays voisins. La confiance et la crédibilité en ont certes pris un sérieux coup. Les contractants réfléchiront à deux fois avant d'en passer contrat avec un partenaire qui n'est absolument plus fiable.



Il est de notoriété publique dans toute l'Europe qu'en Belgique, les investissements publics sont en baisse. Ils sont quasiment les plus bas de l'UE. Ces investissements vont encore diminuer dans les prochaines années pour ce qui est de la politique scientifique et des établissements scientifiques fédéraux. Ce qui signifie, pour ces derniers, des conséquences lourdes à porter et des économies à réaliser.

Nous savons aujourd'hui que les crédits d'investissement seront rabotés de 22 % en 2015. Par manque de fonds, la base Roi Baudouin, la dernière station belge au Pôle Sud, fermait ses portes en 1967. En 2009, la station Princesse Élisabeth était inaugurée en grande pompe. À peine cinq ans plus tard, la question est de savoir quand elle va mettre les clés sous le paillason.

Serait-ce que la recherche scientifique fédérale n'induit pas l'innovation ? A-t-elle subitement perdu toute plus-

value ? Ne contribue-t-elle plus à notre prospérité ? Veut-on ainsi jeter en pâture le nom et la réputation de nos scientifiques et institutions ? Cela n'est-il plus pertinent d'investir dans la recherche scientifique ? Ou bien y aurait-il des raisons autres que purement budgétaires qui ont présidé à cette décision ?

Quoi qu'il en soit, les dégâts sont immenses. Le personnel de BELSPO et des établissements scientifiques peuvent sans conteste compter sur la CGSP. Nous suivons très attentivement l'évolution et nous n'accepterons jamais que le personnel soit le pion de ces petits jeux (politiques).

J.-P. Van Autrève

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Le vote ne sera bientôt plus obligatoire

L'idée ne date pas d'hier, mais cette fois, sans garde-fou, ce Gouvernement risque fort de s'attaquer à l'obligation de vote. Pourtant, l'information est passée inaperçue. Impossible, diront certains, puisque cela nécessiterait une révision de la Constitution⁽¹⁾... Pas vraiment !

Alors que l'on fait grand bruit d'un possible élargissement des droits politiques des militaires (on imagine bien que c'est ça qui va sauver l'armée...), l'alliance MR + N-VA + Open VLD compte mettre fin à l'obligation de vote lancée en 1893, et ce, dans l'indifférence générale !

La charge a été relancée récemment au Parlement et il n'existe pas vraiment de moyens pour s'y opposer puisque les partis actuellement au pouvoir y sont favorables. La N-VA ne demande pas mieux, L'Open VLD et les « *Miche-liens* » du MR en rêvent depuis plus de 10 ans. Il reste à savoir si le CD&V voudra s'y opposer...

Pour l'Open VLD, il ne serait pas nécessaire de modifier la Constitution, mais simplement de supprimer, dans le Code électoral du 12 avril 1894, les sanctions qui s'y rapportent⁽²⁾. C'est ainsi que les accords secrets des petits cahiers « *Atoma* » seraient déjà mis en application indirectement.



A. L'exemple français

L'obligation d'exercer le droit de vote existe dans quelques autres pays européens, comme le Luxembourg, la Grèce, Chypre, un Land du Vorarlberg en Autriche et le Canton suisse de Schaffhouse. Notons que la Turquie, l'Australie, le Costa Rica, le Brésil... imposent aussi le vote obligatoire. En Italie et au Portugal, le vote n'est pas obligatoire, mais il est considéré comme un devoir civique dans la Constitution.

En France, lors des élections européennes du 25 mai 2014, le FN de Marine Le Pen remportait 20 % des suffrages

exprimés, mais pour une participation de seulement 40 % de l'électorat total. Or, 20 % de 40 %, cela fait 8 %. Pourtant, on évoque une « vague bleu marine ».

C'est dans les partis à tendance libérale, voire libertaire, où l'on trouve les défenseurs d'une vision individualiste de la société, que l'on retrouve également les opposants au vote obligatoire (Open VLD, N-VA, MR et Groen!).

Initialement, l'objectif fut de s'assurer que la classe ouvrière ne gaspille pas un droit acquis difficilement en s'abstenant, mais aussi d'éviter que les citoyens les plus modérés ne délaissent pas le vote au profit des électeurs plus extrémistes.

Les partisans du vote obligatoire sont surtout les partis de gauche, PS en tête, et du centre, qui défendent surtout la représentativité de l'ensemble de l'électorat et l'éducation citoyenne.

En 1994, Jean-Luc Dehaene s'exprimait ainsi : « *Si l'obligation de vote aboutit à ce que des gens aillent voter contre leur gré et que cela se transforme en un vote blanc ou nul, le fonctionnement du système n'est pas entravé. En revanche, cela peut prendre la forme d'un « vote n'importe quoi ». Exemple : la liste Van Rossem. Mais je sais aussi que si l'on supprime l'obligation, ce sont les couches les moins favorisées de la population qui risquent d'abdiquer les premières, ce qui tronquerait la représentation.* »

Pour Herman Van Rompuy, « *Il faut bien se rendre compte que ce sont les groupes de revenus les plus faibles qui renonceraient les premiers à exercer leur droit de vote.* »

C'est probablement une des raisons pour lesquelles les libéraux, Open VLD en tête, luttent de toutes leurs forces pour obtenir cette suppression.

B. Le cas intéressant des Pays-Bas

Les Pays-Bas ont supprimé le vote obligatoire à partir des élections provinciales de 1970. L'individualisation de la société fut le principal motif invoqué pour cette abolition. Le Gouvernement néerlandais a estimé, à l'époque, que les électeurs étaient suffisamment adultes pour déterminer eux-mêmes s'il est opportun ou non d'aller voter. Depuis,

une poussée des partis d'extrême-droite a fait son apparition et les Pays-Bas vivent une crise de confiance démocratique sans précédent. Les taux de participation aux élections sont en baisse constante.

Les arguments avancés en faveur de la liberté de vote ne sauraient faire le poids face à l'absolue nécessité, en démocratie, d'avoir des élus légitimes et la représentation la plus parfaite possible de l'électorat. Ce sont là des conditions essentielles à la perpétuation et au renforcement de la démocratie.

Le vote obligatoire n'exempte pas de la nécessité d'entretenir la démocratie, de rendre les débats plus transparents, de vulgariser les enjeux, d'informer et de former les électeurs à la citoyenneté, de mener des politiques de proximité. Mais le vote obligatoire, contrairement au vote libéralisé, offre ce dont la démocratie a besoin, à savoir une représentation fidèle de l'ensemble des citoyens dans la sphère politique

et des élus légitimes. En cela, le vote obligatoire devrait être un outil central et fondamental de tout système démocratique.

Source : (IEV – « POUR OU CONTRE LE VOTE OBLIGATOIRE ? » Rim Ben Achour).

P. Descy

(1) Art. 62 — La constitution des collèges électoraux est réglée par la loi. Les élections se font par le système de représentation proportionnelle que la loi détermine. Le vote est obligatoire et secret. Il a lieu à la commune, sauf les exceptions à déterminer par la loi.

(2) Titre VI du Code électoral : articles 207 à 210.

À LIRE



Le capital fictif

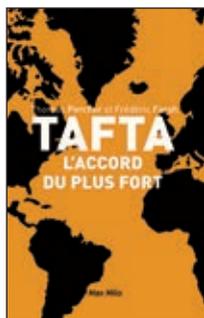
On explique souvent les turbulences des marchés financiers par l'immoralité des agents, les errements de la théorie économique ou les réglementations inadaptées. Bien que ces explications ne soient pas fausses, elles laissent de côté le principal problème : la nature et l'origine de la valeur financière. C'est ce mystère que Cédric Durand propose d'élucider.

À partir du concept de capital fictif, il soutient que la finance préempte la production future, s'approprie de la richesse qui reste à créer. S'appuyant sur des données comparatives couvrant les quatre dernières décennies, il montre que l'accroissement des dettes publiques et privées, l'essor des produits financiers, l'affirmation de la norme de création de valeur pour l'actionnaire, ou encore l'action des pouvoirs publics en faveur de la stabilité financière participent d'un même dispositif de domination sociale et politique.

L'hégémonie financière se pare des atours libéraux du marché, mais à chaque fois que les marchés s'effondrent, le capital fictif se tourne vers le politique pour mieux presser à son profit les corps sociaux.

Cédric Durand est un économiste français, Maître de conférences à l'Université Paris 13. Il participe à l'animation de la revue *Contretemps*.

Cédric Durand, *Le Capital fictif. Comment la finance s'approprie notre avenir*, Éd. Les Prairies ordinaires, Paris, novembre 2014, 224 p., 17 €.



TAFTA - L'accord du plus fort

Aujourd'hui à Bruxelles et aux États-Unis, se joue la signature d'un traité qui risque de changer radicalement la vie de centaines de millions de citoyens américains et européens.

Son nom, TAFTA. Son but, abaisser le plus possible les barrières du commerce – notamment les normes – entre l'Europe et les États-Unis pour faciliter les échanges.

Les négociations ont déjà commencé et portent sur des réglementations concernant l'ensemble de notre vie (alimentation, santé, droits sociaux...). Pourtant, elles se font sans nous, sans nos élus, mais avec des représentants des multinationales.

Ce livre présente les enjeux de TAFTA et en identifie les risques potentiels, afin que les citoyens s'approprient ces questions et exigent un vrai débat démocratique.

Thomas Porcher est docteur en économie et chargé de cours à Paris-Dauphine.

Frédéric Farah est professeur de sciences économiques et sociales et chargé de cours à Paris Sorbonne-Nouvelle.

Thomas Porcher et Frédéric Farah, TAFTA - L'accord du plus fort, Max Milo Éditions, Paris, octobre 2014, 64 p., 6,90 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'insurrection qui vient !
- 4 / Évasion fiscale • LuxLeaks : des milliards envolés !
- 6 / Dette • La majeure partie de la dette publique belge est illégitime
- 7 / Le mot qui pue • Le client
- 8 / IRB • Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

Infos AMiO

- 9 / Édito • Une « tax shift » peut en cacher une autre
- Fédéral**
- 10 / Rencontre informelle avec le nouveau ministre / Comité B • Circulaire « Ponts 2015 »
- 11 / SPF Intérieur • Du nouveau à l'Asile et l'Immigration ! / SPF Justice • Les établissements pénitentiaires
- 12 / SPF Justice • Départements transférés
- 13 / Le SPP Politique scientifique et les établissements scientifiques fédéraux • Fermeture du SPP Politique
- 14 / Défense - Militaires • Le vote ne sera bientôt plus obligatoire
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11